

REPUBLIQUE DU CONGO Unité * Travail * Progès



MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

DIRECTION GÉNÉRALE DE TRANSPORT TERRESTRE

Preuve associée à la facture N°: A /MTACMM-DGTT

> PREUVE DE PAIEMENT DES FRAIS **EXAMEN DU PERMIS ET CHANCELLERIES**

Le Directeur Général des Transports Terrestres soussigné, certifie et atteste avoir encaissé la somme de : **FRS**

Pour le compte de :

Nom:

Prenom:

Relatif à son examen de permis de conduire

En fois de quoi, ce présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Établi en date du 11 janvier 2023



Sadate G Bokenga